

Situation alarmante pour les sans-abris, des mesures doivent être prises immédiatement

Dans son communiqué du 15 novembre et suite à son courrier du 27 octobre dernier, Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, demande aux préfets de mettre en œuvre les actions nécessaires pour que **toute personne en détresse** se voie proposer une **solution d'hébergement digne** en période hivernale **partout** en France. La Ministre réaffirme alors **sa volonté d'en finir définitivement avec la gestion saisonnière** des dispositifs d'hébergement d'urgence. Trois axes sont proposés¹. A ce jour, ces orientations ne semblent que très partiellement déclinées sur le terrain :

1. Engager localement un travail de concertation et de mobilisation des différents acteurs (opérateurs, collectivités, associations) avant le 15 novembre

Dans les faits, très peu de préfets dans la région organisent ces concertations et permettent ainsi aux acteurs de préparer les mesures hivernales dans de bonnes conditions : diagnostic des besoins et réponses adaptées. Cela interroge la volonté politique de traiter la question du sans-abrisme et de la pauvreté comme une problématique centrale.

2. Commencer dès à présent la mobilisation des places hivernales et ne lier en aucune façon leur ouverture à la température extérieure

Dans les départements de Rhône-Alpes, l'ouverture des places est souvent conditionnée à la chute des températures. Nous ne pouvons concevoir que des places mobilisables pour l'accueil de ménages en situation de forte précarité ne puissent ouvrir tant que la température n'est pas inférieure à moins 5 degrés.

3. Ne pas refermer les places une fois qu'elles ont été ouvertes

Malgré les efforts de pérennisation des places ces dernières années sur des territoires, la majorité des places ferment au 31 mars, et même avant : ce que les services appellent la décélération du plan froid. Les places existent mais sont laissées vides à partir du mois de février, alors que des personnes vivent à la rue.

Nous nous inquiétons de cette situation alarmante en Rhône-Alpes.

-L'ouverture des places supplémentaires notamment dans le Rhône et en Isère, n'est pas effective : au 22 décembre, seulement 300 places ont été ouvertes sur les 900 prévues dans le cadre du plan froid dans le Rhône, alors que 1800 personnes ont appelé le 115 ces deux dernières semaines pour obtenir une solution d'hébergement.

-De plus en plus de familles et notamment d'enfants sont à la rue : plus de 115 enfants n'ont pas de toit à Lyon² et plus de 375 enfants sont à la rue en Isère, chiffre présenté par la Préfecture lors d'une réunion de concertation entre services de l'Etat et associations.

Il est inconcevable dans notre pays que des personnes puissent encore vivre à la rue, prises en charge à l'hôtel ou en gymnases pendant quelques mois, puis remises à la rue, reformant alors les bidonvilles et les squats évacués quelques mois plus tôt. Le réseau FNARS s'alarme en ce milieu d'hiver et demande à ce que des décisions soient prises immédiatement face à cette situation catastrophique socialement et humainement.

La fédération est disponible pour s'associer à toute initiative en ce sens.

Contact presse :

Audrey SIBELLAS : 06.83.05.59.59

Francis SILVENTE : 06.10.23.23.96

¹ Courrier du 27/10/2016 de Madame La Ministre Emmanuelle Cosse aux Préfets

² Recensement du collectif Enfants Sans Toit sur la ville de Lyon en novembre 2016